



Situation

La commune de Torigni-sur-Vire se situe à 18 km au sud-est de Saint-Lô. Le château de Matignon et les étangs se trouvent au sud du bourg de part et d'autre de la route de Vire (RN 174).



Le Grand Etang vu du Pont Bénédicte

DREAL/P. Galineau

Typologie

Parc

Commune concernée

Torigni-sur-Vire

Surface

27 ha

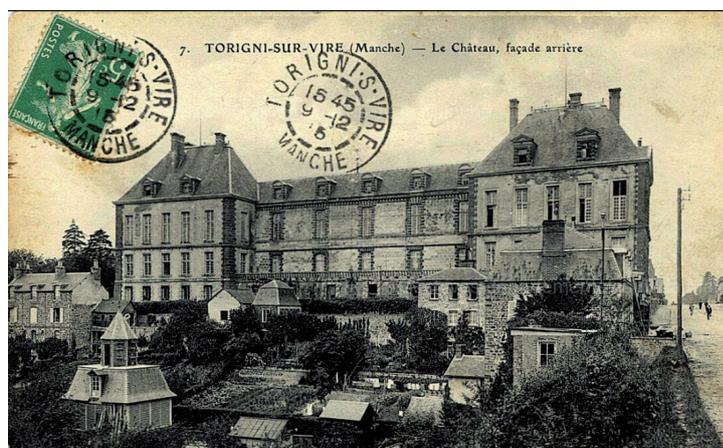
Date d'inscription

Arrêté du 22 juillet 1965

Histoire

Le premier baron de Thorigny apparaît au XI^e siècle avec Hamon Dentat dit « le hardi ». Révolté contre son suzerain Guillaume, il meurt à la bataille du Val es Dunes en 1047. Son fils, Robert Hamon participe à la conquête de l'Angleterre aux côtés du Duc de Normandie qui le récompense par la restitution de ses terres de Thorigny ainsi que de nombreux fiefs anglais. Sa fille épouse le comte de Gloucester qui devient alors Baron de Thorigny. Vers 1135, il reconstruit la forteresse normande sur les hauteurs d'un vallon où coule le ruisseau des Nonains dans une dépression en forme de S couché. Les remparts sont élevés, des fossés sont creusés et des étangs

sont aménagés pour participer aux défenses. Ils sont utilisés en viviers et des manufactures de drap et fouleries s'y installent. En 1204, le domaine revient à la couronne de France lors de l'annexion de la Normandie par Philippe Auguste. En 1370, le Sire de Mauny (cousin et compagnon d'armes du Connétable Duguesclin) achète Thorigny. Une de ses descendantes épouse en



La château, façade arrière au début du XX^e siècle

Archives de la Manche



1450, Jean Goyon, Sire de Matignon. Le domaine restera la propriété de cette puissante famille jusqu'à la Révolution française. Les premiers travaux de transformation du château sont entrepris peu avant la mort de Joachim de Matignon, en 1549. L'ancienne forteresse est en partie rasée et remplacée par un pavillon carré de deux étages. Entre 1585 et 1588, Jacques II de Matignon, maréchal de France, confie l'agrandissement du château à l'architecte François Gabriel ¹. Deux corps de bâtiments sont construits au sud et à l'est d'une esplanade formant une cour d'honneur. Les façades, en poudingue pourpre en bossage et pierres blanches, sont ornées d'arcades en rez-de-chaussée et de niches alternées de doubles colonnes à l'étage. L'accès au château s'effectue au nord, depuis le pavillon de garde, par une série de cours hiérarchisées : la cour d'entrée, la cour du milieu (ou des communs) ouverte sur la cour des canons qui s'appuie sur de hauts murs de soutènement. Avec les jardins aménagés à l'Est, elles forment deux terrasses monumentales encadrant la façade sud et dominant les étangs. Au XVII^e siècle, les travaux s'achèvent avec la construction d'une orangerie à l'Est du jardin supérieur et la création d'une promenade plantée bordant le Grand Etang. En contrebas du château, une partie des étangs est asséchée par une digue pour créer un jardin inférieur qui sépare désormais le Grand Etang (à l'Est) de l'Etang du Vivier (à l'ouest). Sur le plateau en



Le Grand Etang vu de la route de Vire

DREAL/P. Galigneau

face et sur l'ensemble des terres, des allées plantées d'arbres en alignement forment une trame reliant les différentes parties d'un vaste domaine de plus de 200 ha, composé de terres cultivées, de prairies, de vergers, de landes et de bois ainsi que des étangs. En 1715, Jacques IV de Matignon épouse la fille aînée d'Antoine 1^{er} de Monaco. Il devient, en 1731, le Prince souverain de Monaco

sous le nom de Jacques 1^{er}. Le domaine est mis au goût du jour par des embellissements successifs. Une nouvelle orangerie remplace la première, détruite par un incendie, et le Grand Etang est agrandi jusqu'au pont Bénédicte. Les jardins supérieurs sont remodelés, la promenade le long de l'étang est modifiée et replantée de tilleuls à la suite de la construction du « mur Grimaldi ». Cet immense ouvrage de 300 m de long sur 15 m de hauteur protège la promenade des vents froids du nord auxquels la jeune Louise-Hippolyte de Grimaldi n'est guère habituée. La trame d'allées, sur le plateau sud, s'enrichit d'une majestueuse avenue d'honneur, centrée sur la façade méridionale du château. Sur cet axe, le jardin inférieur reçoit un nouveau dessin et une cascade ornementale composée de vasques de granit en forme de coquillage. Un nouveau jardin est aménagé sur le coteau, au sud-ouest de l'Etang du Vivier. Confisqué sous la Révolution, Thorigny est mis aux enchères en 1805. Différents propriétaires s'y succèdent démantelant peu à peu le domaine et le château. Les terres sont démembrées, les jardins détruits, les bâtiments de service rasés et le château est partiellement démoli. Vers 1814, la route Saint-Lô/Vire (RN 174) traverse les terrains du jardin supérieur, longe le château avant de passer sur la digue. Si la partie subsistante du château (Hôtel de Ville depuis 1817) est classée sur la toute première liste des monuments historiques en 1840, la création du boulevard Loysel vient détruire à jamais la longue perspective de l'avenue d'honneur tandis qu'une filature

¹ François Gabriel, aïeul d'une célèbre lignée d'architectes normands réalisera également les châteaux de Fervaques et de Carrouges



Le château vu de l'ancien jardin des cascades

DREAL/P. Galigneau

de laine efface tout souvenir du jardin des cascades. La cour des canons est à l'abandon et le jardin inférieur, encombré de constructions hétéroclites, est occupé par des jardins familiaux. Le 12 juin 1944, d'intenses bombardements détruisent la ville au 2/3 et ravagent le château dont il ne reste plus que les murs. A l'orée des années 1960, le château est restauré et le centre ancien, au nord, est reconstruit. Une urbanisation modérée commence à grignoter les terres au sud, entraînant la municipalité à demander la protection des abords du château pour mieux en maîtriser le développement. Les étangs sont inscrits parmi les sites en juillet 1965. La zone protégée, d'une vingtaine d'hectares, épouse la dépression en forme de S où se situent les plans d'eau et leurs abords immédiats. Endommagés par les tempêtes de 1987 et 1999, les rives des étangs sont replantées en 1990 et 2000.

Sources :

Etude historique et paysagère DIREN –

P Bazin, E. Careghini, V.Lurton.- 2002

Promenade patrimoine – Ville de Torigni – 2006

Le site

La ville de Torigni-sur-Vire est naturellement divisée par sa topographie et les traces de son histoire. Au nord de la dépression des étangs se situe le « vieux » bourg reconstruit. Au sud, les étangs et la RN 174 qui se croisent structurent fortement le site. Le tissu urbain plus lâche occupe l'ancien parc du château des Matignon des XVII^e et XVIII^e siècles. Si la lecture de l'ancien paysage est difficile aujourd'hui, de nombreuses traces demeurent



Le mur Grimaldi et la promenade

DREAL/P. Galineau

de l'ancien domaine. Au sud de la ville, la longue ligne droite de la route de Vire conduit au château. A droite, un double alignement de vieux marronniers ombrage une promenade qui fait le tour du Grand Etang. Le long de la route des bornes en granit, reliées par des chaînes, limitent un parc public. A gauche, un petit étang entouré de saules borde la route. Le bourg commence peu après avec des habitations serrées de part et d'autre de la rue Victor Hugo. Le quartier du « Champêtre » occupe le seul espace en terre-plein entre route et étang. Le double alignement de marronniers emmène à la digue séparant le Grand Etang de l'Etang Gaillard (hors site). C'est le pont Bénédicte, large voie pié-

tonne plantée de deux alignements de tilleuls. La promenade autour de l'Etang se poursuit sur la rive opposée par l'avenue des tilleuls récemment aménagée et replantée. Elle conduit, tout en ménageant de belles vues sur le plan d'eau, au « mur des Grimaldi ». La haute construction abrite toujours le promeneur des vents du nord et la rotonde de la « Table d'Apollon » offre une belle vue sur l'étang et le château qui s'y reflète. Tout au bout du mur, les jardins de l'Orangerie n'existent plus, remplacés par le marché aux veaux et sa halle à l'architecture contemporaine. Les jours de marchés, l'espace est encombré de véhicules et des bétailières des éleveurs venus vendre leurs bêtes sur une des dernières foires aux bestiaux de la région. Le jardin supérieur est désormais un espace urbain entaillé par la rue Victor Hugo (RN 174) qui descend vers la cuvette des étangs. Les espaces verts aux abords du château sont assez banals avec des tilleuls taillés en cordon et de nombreux massifs fleuris. Le boulevard Loysel (promenade piétonne), bordé de vieux marronniers, surplombe le jardin inférieur au sud du château. Dans la cuvette, il n'y a plus de trace de l'ancien jardin ni de la perspective qui s'ouvrait là autrefois. Les jardins potagers et les constructions hétéroclites ont cédé la place à un espace récréatif (golf miniature et jeux pour enfants). La filature de laine a disparue révélant quelques vestiges du jardin des cascades qui se situait dans l'axe de l'allée d'honneur. Après être passé devant les vestiges du pavillon de Flore, le boulevard longe les murs du jardin neuf, aujourd'hui simple prairie. En contrebas, l'Etang du



La terrasse aux canons

DREAL/P. Galineau

Vivier ne se devine guère, c'est aujourd'hui un espace privatif occupé par un parcours acrobatique dans les branches. Près du château, la Cour des canons est réhabilitée. Débarrassé de la végétation qui y poussait librement, l'espace est occupé par une grande pelouse et un jardin de légumes anciens. Du haut de son imposant mur de soutènement, la vue vers l'Étang du Vivier et l'ancien jardin inférieur est magnifique. Seul le visiteur averti pourra rêver à la splendeur qui s'y découvrait autrefois avec le jardin neuf, le jardin inférieur, le jardin des cascades, l'étang et l'axe d'honneur qui se perdait dans les lointains, vers le sud.



DREAL/P. Galineau

L'ancien jardin des cascades

Devenir du site

Les étangs structurent toujours aussi fortement le paysage et les aménagements réalisés par la Ville s'organisent tout autour dans une série d'espace à vocations récréative et de loisirs. Si l'urbanisation de ce côté a été nettement freinée, l'entrée de ville n'a pu résister à l'implantation de pavillons notamment au sud du boulevard Loysel et sur le coteau du Champêtre. Les abords du grand Etang sont réhabilités et entretenus avec soin pour offrir un superbe cadre de promenade entre ville et nature. L'ancien parc du do-

maine des Matignon a disparu à jamais. Seuls, demeurent les étangs et quelques vestiges que la municipalité s'attache à mettre en valeur. Il lui faudra cependant veiller à ne pas banaliser, notamment par des aménagements excessifs, un espace désormais consacré à la détente et à la flânerie. Les visiteurs ne visualisent pas très bien ce qui fut, sans doute, un des plus beaux domaines de la région. Tout l'enjeu est de faire resurgir la splendeur passée à partir des éléments qui subsistent.

- Les travaux susceptibles de modifier l'aspect des lieux sont soumis à déclaration préalable auprès de l'administration 4 mois à l'avance. (Article L 341.1 et suivants et R 341.9 et suivants du code de l'environnement).
- Le camping et le stationnement des caravanes sont interdits, quelle qu'en soit la durée, conformément aux dispositions des articles R 111.42 et 38 du code de l'urbanisme.
- La publicité est interdite (article L 581.4 et suivants du code de l'environnement).
- La limite du site doit être reportée dans le document d'urbanisme en tant que servitude d'utilité publique opposable aux tiers (article L 126.1 du code de l'urbanisme).